

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-43

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Cession véhicule -
Tracteur John
Deere 4520

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 21 juin 2024, conformément à la loi.

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET JEROME DERVAUX

Ont donné pouvoir : CARINE GAU A LUDOVIC ROHART, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, NATHALIE GABRYELEWICZ A SEBASTIEN HENNON, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A DIDIER BAERT, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Monsieur Michel PIQUET, adjoint au maire, indique au Conseil municipal que le tracteur John Deere 4520 peut être vendu du fait de l'acquisition, cette année, d'un nouveau tracteur pour le remplacer. La reprise proposée par la société PATOUX EQUIPAGRI s'élève à 15 000€.

La cession du véhicule excédant 4 600€, une délibération du Conseil municipal est nécessaire pour autoriser M. le Maire à le céder.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

AUTORISE M. le Maire à vendre en l'état le tracteur John Deere 4520 pour un prix de cession de 15 000€ à la société PATOUX EQUIPAGRI

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes

Publiée le

10 3 JUIL 2024
Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-44

OBJET
Adhésion à la
Fondation du
Patrimoine

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Publiée le

03 JUL 2024
Certifié exact
Le Maire

VILLE D'ORCHIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 21 juin 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOU CART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEP REZ ET JEROME DERVAUX

Ont donné pouvoir : CARINE GAU A LUDOVIC ROHART, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOU CART, NATHALIE GABRYELEWICZ A SEBASTIEN HENNON, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A DIDIER BAERT, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

La Fondation du Patrimoine est un organisme indépendant, à but non lucratif, qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public ou privé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE

- d'adhérer à la Fondation du patrimoine afin de soutenir des projets de restauration et de valorisation du patrimoine communal, notamment dans le cadre de la rénovation de l'église et de la valorisation de la Tour à diable, pour un montant de cotisation de 500€ par an en raison de la strate démographique de la ville d'Orchies
- d'autoriser M. le maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-45

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Zones
d'accélération des
énergies
renouvelables

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 21 juin 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOU CART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET JEROME DERVAUX

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : CARINE GAU A LUDOVIC ROHART, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOU CART, NATHALIE GABRYELEWICZ A SEBASTIEN HENNON, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A DIDIER BAERT, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. Les communes sont ainsi invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

En application de l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

M. Marc DUPUIS, adjoint à la transition énergétique, propose les zones suivantes pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur ombrières : les parkings d'activité extérieurs de plus de 1 500 m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe à la présente délibération

VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones en préfecture

Publiée le

03 JUIL 2024

Certifié exact

Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-46

OBJET
Chemin des
Censiers

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Publiée le
03 JUIL 2024
Certifié exact
Le Maire

VILLE D'ORCHIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 21 juin 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET JEROME DERVAUX

Ont donné pouvoir : CARINE GAU A LUDOVIC ROHART, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, NATHALIE GABRYELEWICZ A SEBASTIEN HENNON, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A DIDIER BAERT, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu l'aménagement d'un nouveau chemin pour les agriculteurs lié à la création de la piste cyclable entre Orchies et Coutiches sur la Montagne de Douai,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

DECIDE de nommer ledit chemin « Chemin des Censiers »

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-47

OBJET
Tarifs du marché
de Noël

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Publiée le

03 JUL 2024

Certifié exact
Le Maire

VILLE D'ORCHIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 21 juin 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOU CART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET JEROME DERVAUX

Ont donné pouvoir : CARINE GAU A LUDOVIC ROHART, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOU CART, NATHALIE GABRYELEWICZ A SEBASTIEN HENNON, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A DIDIER BAERT, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu l'organisation du marché de Noël à la Pévèle Arena les 14 et 15 décembre 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de fixer le tarif de location d'un stand comme suit :

- 100€ pour une société
- 20€ pour une association

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-48

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Groupement de
commandes CCPC
« Signalisation
routière »

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 21 juin 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET JEROME DERVAUX

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : CARINE GAU A LUDOVIC ROHART, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, NATHALIE GABRYELEWICZ A SEBASTIEN HENNON, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A DIDIER BAERT, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la délibération n°CC_2024_123 du Conseil communautaire du 27 mai 2024 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « *Signalisation routière verticale et horizontale, fourniture et pose* »,

Considérant que ce groupement permettra en mutualisant les procédures, de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence qui auraient été engagées individuellement par chaque membre et ainsi d'obtenir les meilleures conditions tarifaires, au regard du nombre de membres et des économies d'échelle en découlant, ainsi que des prestations de service de qualité,

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes,

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur,

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code général des collectivités territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- de participer au groupement de commandes « *Signalisation routière verticale et horizontale, fourniture et pose* »
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent

Publiée le

03 JUL 2024
Certifié exact
Le Maire

Pour ~~extra~~trait conforme,
Le Maire, ~~D~~udovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-49

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Convention
GEPSAL - année
scolaire
2024/2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 21 juin 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOU CART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEP REZ ET JEROME DERVAUX

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : CARINE GAU A LUDOVIC ROHART, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOU CART, NATHALIE GABRYELEWICZ A SEBASTIEN HENNON, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A DIDIER BAERT, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu le projet de convention entre la ville d'Orchies et le GEPSAL (Groupement d'Employeurs des Professionnels du Sport, de l'Animation et des Loisirs du Nord) pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 concernant la mise à disposition d'un éducateur sportif pour une durée de 1 634,40 heures par mois à un coût horaire de 35,25€ ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE ladite convention entre le GEPSAL et la Ville

AUTORISE M. le maire à la signer ainsi que tous les documents afférents

Publiée le
03 JUIL 2024
Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-50

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Risque prévoyance
- Convention de
participation
conclue par le
CDG 59

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 21 juin 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET JEROME DERVAUX

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : CARINE GAU A LUDOVIC ROHART, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, NATHALIE GABRYELEWICZ A SEBASTIEN HENNON, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A DIDIER BAERT, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la convention de participation conclue par le CDG 59 en date du 10/07/2023 avec COLLECTEAM - GENERALI VIE,

Vu l'avis du comité social territorial du 17/06/2024,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient,

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les centres de gestion concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire,

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la ville d'Orchies souhaite participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque prévoyance.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 7€ par agent.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document en découlant

Publiée le

03 JUL 2024

Certifié exact

Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-51

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
CDD Adjoint
technique 1^{er}
octobre 2024 au
30 septembre
2025
Entretien des
bâtiments

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 21 juin 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOU CART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEP REZ ET JEROME DERVAUX

Ont donné pouvoir : CARINE GAU A LUDOVIC ROHART, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOU CART, NATHALIE GABRYELEWICZ A SEBASTIEN HENNON, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A DIDIER BAERT, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service d'entretien des bâtiments municipaux ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} octobre 2024 d'un emploi à temps complet selon les heures effectives pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C

- cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau du service des agents d'entretien.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le

03 JUL 2024

Certifié exact

Le Maire

~~Pour extrait conforme,
Le Maire Ludovic ROHART~~

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-52

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
CDD Adjoint
technique 1^{er}
octobre 2024 au
30 septembre
2025
Entretien des
bâtiments

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 21 juin 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOU CART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET JEROME DERVAUX

Ont donné pouvoir : CARINE GAU A LUDOVIC ROHART, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOU CART, NATHALIE GABRYELEWICZ A SEBASTIEN HENNON, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A DIDIER BAERT, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service d'entretien des bâtiments municipaux, notamment l'académie de musique Jean-Claude Casadesus et la salle Alain Plaisant ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

la création à compter du 1^{er} octobre 2024 d'un emploi à temps complet selon les heures effectives pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans

- le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C

- cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau du service des agents d'entretien.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le

03 JUL 2024

Certifié exact

Le Maire

~~Pour extrait conforme,
Le Maire Ludovic ROHART~~

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-53

OBJET
CDD Adjoint
technique 8 juillet
2024 au 5 juillet
2025
Entretien des
bâtiments

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

VILLE D'ORCHIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 21 juin 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOU CART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET JEROME DERVAUX

Ont donné pouvoir : CARINE GAU A LUDOVIC ROHART, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOU CART, NATHALIE GABRYELEWICZ A SEBASTIEN HENNON, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A DIDIER BAERT, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service des agents d'entretien dans les bâtiments municipaux ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 8 juillet 2024 d'un emploi à temps non complet de 20h par semaine avec possibilité d'heures complémentaires pour faire face à un besoin lié à un

accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C

- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 8 juillet 2024 au 5 juillet 2025 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau du service des agents d'entretien.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le

03 JUL 2024

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-54

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
CDD Adjoint
technique 8 juillet
2024 au 5 juillet
2025
Entretien des
bâtiments

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 21 juin 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOU CART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEP REZ ET JEROME DERVAUX

Ont donné pouvoir : CARINE GAU A LUDOVIC ROHART, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOU CART, NATHALIE GABRYELEWICZ A SEBASTIEN HENNON, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A DIDIER BAERT, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service des agents d'entretien dans les bâtiments municipaux ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 8 juillet 2024 d'un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C

- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 8 juillet 2024 au 5 juillet 2025 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau du service des agents d'entretien.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le

03 JUL 2024

Certifié exact

Le Maire

~~Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART~~

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-55

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
CDD Adjoint
d'animation du 2
septembre 2024
au 1^{er} septembre
2025
Animation
jeunesse

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 21 juin 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET JEROME DERVAUX

Ont donné pouvoir : CARINE GAU A LUDOVIC ROHART, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, NATHALIE GABRYELEWICZ A SEBASTIEN HENNON, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A DIDIER BAERT, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service animation jeunesse (centre de loisirs périscolaire et extrascolaire, surveillance cantine ...) ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 2 septembre 2024 d'un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C

- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 2 septembre 2024 au 1^{er} septembre 2025 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau du service animation jeunesse.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le

03 JUL 2024

Certifié exact

Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, ~~Ludovic ROHART~~

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-56

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
CDD Service
communication du
1^{er} octobre 2024
au 30 septembre
2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 21 juin 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET JEROME DERVAUX

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : CARINE GAU A LUDOVIC ROHART, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, NATHALIE GABRYELEWICZ A SEBASTIEN HENNON, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A DIDIER BAERT, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service Communication ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} octobre 2024 d'un emploi à temps complet selon les heures effectives pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C

- cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau du service communication.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le

03 JUL 2024

Certifié exact

Le Maire

~~Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART~~

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-57

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
CDD Service
comptabilité du
1^{er} octobre 2024
au 30 septembre
2027

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 21 juin 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET JEROME DERVAUX

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : CARINE GAU A LUDOVIC ROHART, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, NATHALIE GABRYELEWICZ A SEBASTIEN HENNON, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A DIDIER BAERT, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

M. le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L. 332-8 2 du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'agent comptable relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint administratif à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 20,5/35^{ème} et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, M. le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse.

La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif relevant la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent comptable à temps non complet à raison de 20,5/35^{ème}, pour une durée déterminée de trois ans

La dépense correspondante est inscrite au budget

Publiée le

03 JUL 2024

Certifié exact

Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, ~~Ladovic ROHART~~

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-58

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
CDD Services
techniques du 1^{er}
septembre 2024
au 31 août 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 21 juin 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOU CART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEP REZ ET JEROME DERVAUX

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : CARINE GAU A LUDOVIC ROHART, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOU CART, NATHALIE GABRYELEWICZ A SEBASTIEN HENNON, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A DIDIER BAERT, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service maçonnerie ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} septembre 2024 d'un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C

- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau des services techniques.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le

03 JUL 2024

Certifié exact

Le Maire

~~Pour extrait conforme,
Le Maire Ludovic ROHART~~

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-59

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
CDD Services
techniques du 1^{er}
octobre 2024 au
30 septembre
2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 21 juin 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET JEROME DERVAUX

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : CARINE GAU A LUDOVIC ROHART, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, NATHALIE GABRYELEWICZ A SEBASTIEN HENNON, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A DIDIER BAERT, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service voirie ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} octobre 2024 d'un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C

- cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau des services techniques.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le
03 JUL 2024
Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire Ludovic ROHART



Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-60

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
CDD Services
techniques du 1^{er}
octobre 2024 au
30 septembre
2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 21 juin 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOU CART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEP REZ ET JEROME DERVAUX

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : CARINE GAU A LUDOVIC ROHART, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOU CART, NATHALIE GABRYELEWICZ A SEBASTIEN HENNON, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A DIDIER BAERT, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service voirie ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} octobre 2024 d'un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C

- cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau des services techniques.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le

03 JUL 2024

Certifié exact

Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-61

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
CDD Médiathèque
du 1^{er} septembre
2024 au 31 août
2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 21 juin 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET JEROME DERVAUX

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : CARINE GAU A LUDOVIC ROHART, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, NATHALIE GABRYELEWICZ A SEBASTIEN HENNON, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A DIDIER BAERT, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service de la médiathèque ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} septembre 2024 d'un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'assistant

de conservation du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique B

- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau du service culturel.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le

03 JUL 2024

Certifié exact

Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-62

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
CDD Service
informatique du
1^{er} septembre
2024 au 31 août
2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 21 juin 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOU CART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET JEROME DERVAUX

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : CARINE GAU A LUDOVIC ROHART, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOU CART, NATHALIE GABRYELEWICZ A SEBASTIEN HENNON, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A DIDIER BAERT, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service informatique ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} septembre 2024 d'un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C

- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau du service informatique.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le

03 JUL 2024

Certifié exact

Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-63

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Modification du
tableau des
effectifs

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 21 juin 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOU CART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET JEROME DERVAUX

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : CARINE GAU A LUDOVIC ROHART, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOU CART, NATHALIE GABRYELEWICZ A SEBASTIEN HENNON, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A DIDIER BAERT, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu des avancements de grade, une stagiainstallation, une mise en disponibilité et des départs en retraite,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 17 juin 2024,

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, Décide de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2024 comme suit :

- création d'un poste d'adjoint administratif
- suppression d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe
- suppression de 4 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- suppression de 2 postes d'agent de maîtrise

- suppression de 4 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, un à temps non complet et trois à temps complet
- suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet
- suppression de 2 postes d'adjoint du patrimoine

Publiée le
03 JUIL 2024

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-72

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Motion pour la
protection de la
filière de la
chicorée

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Résultat du vote

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPREZ A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu l'importance de la filière de la chicorée pour la Région Hauts-de-France et en particulier pour l'entreprise LEROUX,

Vu l'interdiction d'un produit endiguant les chénopodes, le Bonalan, au printemps 2025,

Considérant que, ce produit n'ayant actuellement pas d'alternative, son interdiction met en danger la filière française de la chicorée,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE une motion pour la protection de la filière de la chicorée

Publiée le
11 OCT 2024

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-73

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Dénomination de
la zone de gestion
différenciée

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Résultat du vote

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPRez A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Autrefois, et jusqu'en 1880, après s'être rassemblés devant la cathédrale de Tournai, les pèlerins belges et allemands se rendant au Mont Saint-Michel empruntaient les routes contournant Orchies en direction de Douai.

Il existait d'ailleurs à l'époque un sentier des Miclèwes, nom des pèlerins qui se rendent au Mont Saint-Michel en patois orchésien.

Considérant qu'à l'entrée de la zone de gestion différenciée, rue du Petit Camp, on peut encore voir des vestiges de ce chemin pavé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de donner le nom de « Sentier des Miclèwes » à la zone de gestion différenciée

Publiée le

11 OCT 2024
Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-74

OBJET
Vente de
logements par
SIA HABITAT

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

Publiée le

1 OCT 2024
Certifié exact
Le Maire

VILLE D'ORCHIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPREZ A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu la demande d'autorisation de SIA HABITAT de vente de 30 logements au sein de la résidence La Faiencerie,

Considérant que l'aliénation sollicitée ne réduit pas de manière excessive le parc de logements locatifs sociaux existant sur le territoire de la commune,

Considérant que ce dispositif permet d'encourager l'accession sociale tout en permettant aux bailleurs sociaux de lancer la rénovation ou la construction de nouveaux logements,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la vente par SIA HABITAT de 30 logements au sein de la résidence La Faiencerie

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-75

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Cession et achat
à NOREVIE
(Carnoy)

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Résultat du vote

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPRez A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu la délibération n°2023-100 du 21 décembre 2023 portant sur l'intégration dans le domaine public communal de parcelles de NOREVIE dans la zone du Carnoy pour un linéaire de voirie de 594,70 ml,

Considérant la nécessité d'ajouter à cette rétrocession :

- l'intégration dans le domaine public communal d'une voie, d'un chemin piétonnier et d'un espace vert pour un linéaire de voirie de 4,45 ml (parcelles A n° 3160-3162)
- la rétrocession à NOREVIE d'un bâti (parcelle A n° 3161)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE

- l'intégration à titre gratuit dans le domaine public communal des parcelles A n° 3160- 3162 pour un linéaire de voirie de 4,45 ml
- la rétrocession à titre gratuit à NOREVIE de la parcelle A n° 3161

Publiée le
14 OCT 2024
Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-76

OBJET
Renouvellement de
la CTG avec la
CAF

Résultat du vote

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

VILLE D'ORCHIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPRez A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

La Convention Territoriale Globale s'analyse comme un outil pertinent destiné à organiser de manière structurée et priorisée l'offre globale de service des Caisses d'Allocations Familiales. Elle favorise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et optimise les interventions des différents acteurs.

La CTG constitue donc une démarche complète ayant pour objectifs :

- Avoir une vision globale et décloisonnée
- Fixer un cap commun
- Adapter son action aux besoins du territoire
- Faciliter la prise de décision
- Valoriser les actions

La CTG permet de partager un projet social de territoire sur ces champs d'interventions communs :

- Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Accès aux droits

- Inclusion numérique
- Animation de la vie sociale
- Logement
- Handicap

Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale, la CTG se concrétise par la signature d'une convention, sur une période pluriannuelle, entre la CAF du Nord et les communes du territoire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

La 1^{ère} CTG signée en 2020 est arrivée à son terme le 31/12/2023.

A la suite de cette présentation le Conseil municipal dispose des informations nécessaires à la délibération de ce jour.

Monsieur le Maire propose donc le renouvellement de la Convention Territoriale Globale du territoire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, du 01/01/2024 au 31/12/2028.

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré,

AUTORISE M. le maire à signer ladite convention et l'ensemble des documents nécessaires.

Publiée le

14 OCT 2024

Certifié exact

Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-77

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Subvention au
Positive Lab

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Résultat du vote

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPRez A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu l'action depuis trois ans du Positive Lab sur le territoire de la commune, via notamment Eveil Pluriel,

Considérant que cette action a permis à de nombreuses familles orchésiennes de trouver des solutions pour permettre l'accompagnement de leur enfant en situation de handicap,

Vu la formation dans ce cadre des professionnels de la petite enfance et l'enfance, dont les animateurs municipaux,

Vu la participation de cette association à plusieurs événements sur le territoire, par exemple la Nuit du handicap,

Le Conseil municipal décide d'attribuer pour l'année 2024 une subvention de 1 000€ à l'association « We act for kids Positive-Lab »

Publiée le

14 OCT 2024

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-78

OBJET
Subvention à
l'association
NOIR CHARBON

Résultat du vote

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Publiée le

14 OCT 2024

Certifié exact
Le Maire

VILLE D'ORCHIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPREZ A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu l'organisation d'un salon du roman policier par l'association NOIR CHARBON le 7 décembre 2024 au sein de l'académie de musique Jean-Claude CASADESUS,

Vu la politique municipale de développement de la lecture publique, notamment via le projet de nouvelle médiathèque, la Malle, et l'accueil d'une résidence longue de l'association de littérature jeunesse Perluette,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de 5 000€ à l'association Noir Charbon pour l'organisation d'un salon du roman policier le 7 décembre 2024 à Orchies

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-79

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Subvention à la
compagnie 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Résultat du vote

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPRez A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu l'organisation d'un nouveau spectacle de la compagnie 24, DIABOLERO A L'AUTOMNE, en octobre 2025 au Pacbo,

Vu la politique municipale de développement de l'accès à la culture, en particulier auprès des jeunes,

Considérant que le prix d'un spectacle est de 5 000€,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de 10 000€ à la compagnie 24, en contrepartie de la réservation de deux spectacles au bénéfice des enfants du territoire communal

Cette somme sera répartie en deux fois sur les exercices budgétaires 2024 et 2025, soit 5 000€ avant le 31 décembre 2024 et 5 000€ avant le 31 décembre 2025.

Publiée le

14 OCT 2024

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-80

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Aide à la
destruction des
nids de frelons
asiatiques

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Résultat du vote

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPRez A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu la délibération CC_2024_129 de la Communauté de communes Pévèle Carembault (CCPC) du 27 mai 2024 sur la mise en place d'un dispositif à destination des habitants et des communes pour le remboursement de la destruction des nids de frelons asiatiques sur le territoire de la Pévèle Carembault,

Considérant que le nouveau dispositif de la CCPC rembourse seulement une partie de la facture à hauteur de 75% de la facture, dans la limite de 175€ TTC,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré,

DECIDE de compléter le dispositif de soutien de la CCPC par un remboursement de 25% de la facture, dans la limite d'une facture de 175€ TTC, sous réserve d'avoir fait appel à l'un des prestataires référencés par la CCPC

Publiée le

14 OCT 2024

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-81

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Modification du
tableau des
effectifs

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Résultat du vote

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPRez A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu le recrutement d'un chargé de médiation numérique pour la médiathèque,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2024 en ajoutant un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Publiée le

14 OCT 2024

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-82

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Ouverture de
crédits

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Résultat du vote

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPREZ A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu l'achat d'une parcelle rue des Platanes,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré,

DECIDE l'ouverture de crédit suivante :

Dépenses d'investissement

- Chapitre 041 article 2111 (ordre) S/F 01 + 350€

Recettes d'investissement

- Chapitre 041 article 1328 (ordre) S/F 01 + 350€

Publiée le

4 OCT 2024

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-83

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Demande de
subvention à la
Région Hauts-de-
France pour la
signalisation des
arrêts de bus

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Résultat du vote

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPRez A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu le dispositif régional d'aide à la signalisation et à la mise en sécurité des points d'arrêt du réseau interurbain régional des Hauts-de-France subventionnant les communes à hauteur de 80% du coût total HT des travaux et des équipements éligibles, plafonné à 1 000€ par point d'arrêt,

Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 6 571,93€ HT pour 9 points d'arrêt à refaire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Autorise M. le maire à demander une subvention à la Région Hauts-de-France de 5 257,54€

Publiée le

14 OCT 2024

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-84

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Demande de
subvention au
titre des amendes
de police

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Résultat du vote

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPRez A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu la délibération 2024-39 du 28 mars 2024 sollicitant une subvention de 30 000€ auprès du Département du Nord au titre de la répartition des ASRDA (Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération) pour le projet de sécurisation de l'intersection des rues Jules Rieu et Jean Lagache,

Considérant que, de très nombreux projets ayant été déposés au titre de l'ASRDA, le Département du Nord a décidé de basculer des dossiers de l'ASRDA vers l'AMP (Amendes de Police),

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Autorise M. le maire à demander une subvention auprès du Département du Nord au titre de l'AMP à la place de l'ASRDA pour l'installation de feux tricolores RD 938

Publiée le
14 OCT 2024
Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-85

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Demande de
subvention à la
Région Hauts-de-
France pour un
hommage au
général de Gaulle

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 20 septembre 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Résultat du vote

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPRez à DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX à Michel PIQUET, EMILIE PLAISANT à CARINE GAU, ANDRE DARRAS à MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Vu le dispositif régional « Devoir de mémoire » en faveur des Monuments aux morts des Hauts-de-France (MONU),

Vu le projet municipal de création d'un buste en hommage au général de Gaulle, qui sera implanté à côté de l'hôtel de ville, place du général de Gaulle,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le projet de création d'un buste en hommage au général de Gaulle d'un coût de 9 841,25€ HT

AUTORISE M. le maire à demander une subvention de 4 920,63€ dans le cadre du dispositif régional « Devoir de mémoire »

Publiée le

14 OCT 2024

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART